



Conseil d'administration du 8 février 2024  
Membres en exercice : 54  
Nombre de membres présents : 36  
Nombre de pouvoirs : 1  
Nombre de voix : 37  
Pour : 37  
Contre : 0  
Abstention : 0

DELIBERATION n° 2024-03  
**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA CANDIDATURE FEDER  
GRAND EST DU PROJET « Centre d'études et de ressources sur la forêt (CERF)  
du Parc national de forêts»**

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 24 janvier 2024, s'est tenu le 8 février 2024, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT.

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R331-23 ;  
Vu le décret n°2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts, modifié par le décret n° 2020-752 du 19 juin 2020 ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2020-08-202, modifié par l'arrêté 52-2022-01-0055 du 14 janvier 2022, par l'arrêté n° 52-2022-01-00112 du 25 janvier 2022 et par l'arrêté n°52-2023-10-00110 du 19 octobre 2023 portant nomination des membres au conseil d'administration du Parc national de forêts ;  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration et du Bureau de l'établissement public du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 et donnant attribution de décision à son bureau ;  
Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;  
Vu la délibération n°2023-24 du 16 novembre 2023 approuvant le budget initial de 2024 du Parc national de forêts.

Considérant le projet « Centre d'études et de ressources sur la forêt (CERF) du Parc national de forêts » et le plan de financement prévisionnel associé préalablement mis à disposition des membres du conseil d'administration ;

**Article 1 :**

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration approuve l'opération et le plan de financement prévisionnel, tels qu'annexés à la présente délibération.

**Article 2 :**

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Arc-en-Barrois, le 8 février 2024

Le directeur



Philippe PUYDARRIEUX

Le président du conseil d'administration



Nicolas SCHMIT



## PROJET

---

### Centre d'études et de ressources sur la forêt (CERF) du Parc national de forêts

#### Porteur : Parc national de forêts

#### Partenaires potentiels :

Parc national de forêts, AgroParisTech, SIGFRA, ONF, CNPF, FNCOFOR, Pro Silva France, CCI, Ceebios, OFB, INRAE, Région BFC (ARB - Alterre), Région GE, RNF, FCBA, Universités de Lorraine et de Bourgogne, CEFE, Maison de la forêt, Centre d'initiation de la nature d'Auberive

#### Calendrier du projet

##### Projet sur 3 ans

Date de début : septembre 2024

Date de fin : août 2026

L'installation du CERF est prévue en mars – avril 2024 en fonction de la date de recrutement de son.s.a responsable.

Le rattachement des personnels de la Forêt irrégulière école (FIE) se fera progressivement en fonction des conditions des contrats de travail.

#### Localisation du projet

Ce projet concerne l'ensemble du périmètre d'intervention du **Parc national de forêts**, dont le territoire est situé à cheval entre les départements de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne.

Les implantations physiques du centre d'études et de ressources sur la forêt (CERF) sont prévues en Haute-Marne dont Auberive. L'implantation physique de la FIE n'est pas modifiée.

Une localisation à Arc-en-Barrois ou Châteauvillain est envisagée afin de piloter et assurer les suivis de la libre évolution (RBI et Réserve intégrale).

#### Description détaillée du projet

##### Contexte, présentation générale

Créé par le Décret en Conseil d'Etat du 6 novembre 2019, le Parc national de forêts, dédié à la protection des forêts feuillues de plaine, couvre un territoire de plus de 2 000 km<sup>2</sup> à cheval entre le nord de la Côte-d'Or en Bourgogne-Franche-Comté et le sud de la Haute-Marne en Grand Est. La création du Parc national de forêts vient reconnaître la valeur des patrimoines naturels, culturels et paysagers de ce monument de nature, et impose leur protection et leur valorisation.

Les forêts sont la raison d'être du Parc national, elles occupent 53 % de sa superficie totale et 95 % de la surface du Cœur. Elles sont principalement composées d'essences feuillus. Les écosystèmes présents sont caractéristiques de forêts de plaine sur plateaux calcaires, et abritent une biodiversité exceptionnelle qui s'explique par la variété de faciès (microclimats, sols, exposition, historique de gestion, ...) présents sur le territoire du Parc national. Ces forêts ont la particularité d'être, pour 80 % d'entre elles, considérées comme des forêts anciennes, c'est-à-dire que leur couvert forestier est resté continu depuis plus de deux siècles. Ce sont d'autant plus de surfaces permettant la conservation d'espèces forestières et patrimoniales dont il revient au Parc national d'assurer la conservation. Ceci impose de développer de la connaissance, de la vulgariser à la fois en direction de publics professionnels et du grand public. Unique Parc national dédié à la préservation des forêts feuillues de plaine, il représente un territoire doté des atouts nécessaires pour mobiliser tous ses acteurs sur ces différentes dimensions et ainsi devenir un espace de référence pour la connaissance et la conservation à long terme de la forêt, de l'eau et des milieux qui leur sont associés.

Le Parc national est un espace protégé doté d'une charte sur une durée de 15 ans (2019-2034) qui identifie des objectifs de protection forte (en Cœur) et des orientations (en aire d'adhésion), déclinés en mesures, en faveur de l'amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel en général et les écosystèmes forestiers en particulier. Le premier objectif pour le Cœur du Parc national est de « Faire du cœur un espace de référence en matière de connaissance pour la conservation des patrimoines ». Cet objectif s'articule autour de quatre mesures dont les mesures n°1 « Améliorer la connaissance de l'écosystème forestier et les effets du changement climatique » et n°2 « Mieux connaître la biodiversité, les écosystèmes et suivre leur état de conservation » sont directement orientées vers les écosystèmes forestiers.

Le Parc national de forêts, son territoire en Cœur et sa réserve intégrale forestière nouvellement créée, constituent aujourd'hui un espace de référence pour déployer un observatoire permanent de la forêt feuillue de plaine et des dynamiques à l'œuvre dans le cadre des changements globaux. Si le territoire offre des garanties quant à la permanence de la gestion conservatoire qui y est conduite, il doit maintenant se doter dans la durée de lieux dédiés à la production de connaissances et à la diffusion du savoir sur la biodiversité forestière et ses services écosystémiques.

L'ambition de ce projet consiste donc à créer un espace dédié à la recherche et à la formation pour travailler sur la biodiversité forestière face aux changements globaux, c'est ainsi l'objectif du **centre d'études et de ressources sur la forêt (CERF)**. Il vise à héberger de manière coordonnée les dispositifs de R&D en place sur le territoire du Parc national en lien avec son Conseil scientifique, et à diffuser les connaissances acquises. A ce titre, il coordonne et pilote l'observatoire du Parc national de forêts, et intègre la FIE basée à Auberive.

## Objectifs recherchés

Deux axes principaux sous-tendent les missions du centre d'études et de ressources de la forêt :

- Axe 1 : la production de connaissances
- Axe 2 : le transfert de connaissances vers tous publics

### *Axe 1 : Production de connaissances*

Les enjeux globaux des crises climatiques et de la biodiversité sont cruciaux pour le Parc national de forêts, le centre d'études et de ressources sur la forêt devra apporter des éléments de réponses fondées sur les particularités et les richesses de ce territoire unique. Ce centre aura pour mission de mettre en réseau les organismes de recherches avec les acteurs du territoire (gestionnaires, associatifs, ...) et ainsi d'animer un collectif permettant de faire émerger des projets de recherche et développement qui répondront aux enjeux locaux. La coordination du centre sera réalisée par un.e chargé.e de mission qui intégrera les effectifs pérennes du Parc national de forêts en 2024.

Le Parc national se situe sur un territoire ayant une grande diversité de modes de gestion sylvicole, allant de la **libre évolution** (Réserve intégrale forestière d'Arc-Châteauvillain, réserve biologique intégrale du bois des Roncés dans le massif d'Auberive) à de multiples typologies d'interventions qui se répartissent sur un gradient d'intensité et de nature de coupes. Ceci représente un réel atout pour permettre une comparaison des différents traitements sylvicoles (**futaies irrégulières, futaies régulières, taillis sous futaies**) et d'évaluer leur impact sur la biodiversité. Plus particulièrement les thématiques suivantes seront étudiées :

- La **biodiversité forestière**, il y a un enjeu crucial de connaître l'état de conservation et les pressions subies par certains groupes taxinomiques forestiers à enjeux. Ceci permettra d'identifier des leviers à mettre en œuvre pour améliorer l'état de conservation des espèces et des habitats.
- Les **dynamiques forestières en libre évolution**, ce qui permettra d'élaborer un référentiel technique permettant de comparer les forêts gérées et celles en libre évolution. La réserve intégrale forestière d'Arc-Châteauvillain (3087 ha), la réserve biologique intégrale des bois des ronces (232 ha) ainsi que le projet de réserve biologique intégrale en forêt domaniale de Châtillon (76 ha) constituent un terrain d'étude privilégié pour évaluer les dynamiques spontanées à différents stades de mise en réserve.

- La **sylviculture mélangée à couvert continu** (SMCC) pour mieux comprendre les mécanismes et en tirer des conséquences pour la pratique des coupes et du renouvellement dans ces conditions.
- Le **microclimat forestier** et son influence sur l'adaptation des forêts aux changements climatiques. Le rôle du microclimat est essentiel dans l'adaptation des communautés végétales et animales forestières, le suivi de son évolution dans le temps représente donc un enjeu fort pour analyser de quelle manière cela impactera la biodiversité forestière.

#### *Axe 2 : Transfert de connaissances vers tous publics*

La mise en place de formations est un enjeu central pour le centre, elle concerne aussi bien les professionnels, en développant des outils et dispositifs pédagogiques innovants, que les élus, les scolaires et le grand public en élaborant des outils de communication pour une sensibilisation accrue aux enjeux de la gestion forestière et de la prise en considération de la biodiversité et de la naturalité dans les choix de gestion. Cet axe se décline en deux sous objectifs : la **formation** et la **diffusion de connaissances**. Cet axe comporte également une démarche participative impliquant et mobilisant les citoyens, notamment avec le projet « Mille feuilles ». L'ensemble des actions menées dans le cadre de l'axe 1 alimenteront les transferts et formations prévus dans l'axe 2.

Le Parc national bénéficiera des dynamiques déjà implantées sur son territoire, notamment dans le massif du Syndicat intercommunal de gestion forestière de la région d'Auberive (SIGFRA), qui compte 8100 hectares en conversion vers la futaie irrégulière depuis plus de vingt ans sous la conduite de l'Office national des forêts et plus particulièrement de l'unité territoriale d'Auberive. Ces forêts font l'objet d'un suivi exceptionnel depuis 1998 s'appuyant sur un réseau de points d'inventaires permanents sur lesquels les mesures sont actualisées tous les dix ans. L'existence de ce dispositif unique a permis de développer le programme de la « Forêt Irrégulière Ecole » (FIE), et ainsi de mettre en place des études concernant le renouvellement forestier sous couvert continu et des sciences participatives (projet Mille-Feuilles). Pour développer l'axe 2, le centre pourra s'appuyer sur les initiatives entreprises dans le cadre de la FIE qui propose des formations et des ressources documentaires à tous les propriétaires et gestionnaires forestiers, élus, exploitants ou entreprises de travaux forestiers, classes d'étudiants, scolaires, associations naturalistes, ou tout autre acteur du territoire intéressé par le traitement irrégulier des forêts. Ce socle bien constitué prendra part intégralement aux formations proposées par le centre, et constituera le fondement du catalogue de formations disponibles.

Ce projet a donc pour intention de pérenniser le programme de la « Forêt irrégulière école » en l'intégrant aux effectifs du Parc national de forêts et ainsi en permettant un portage de la formation sur la sylviculture mélangée à couvert continu à l'échelle de l'ensemble du territoire du Parc national. Ceci est en accord avec l'Objectif 3 « Améliorer la naturalité des forêts gérées du cœur » de sa Charte et en particulier la mesure n°6 « Promouvoir la sylviculture irrégulière dans les forêts à enjeux forts ». Ce traitement sylvicole, qui vise à la fois une optimisation de la mobilisation de la ressource en bois, une connexion entre les propriétaires, les gestionnaires forestiers et les transformateurs de bois et une prise en compte exigeante de la biodiversité, des paysages et des évolutions climatiques, est en parfaite adéquation avec les ambitions du Parc national de forêts pour la filière forêt-bois.

Le projet a les objectifs suivants pour prolonger l'action de la FIE :

#### **Animer un réseau d'acteurs autour de la sylviculture mélangée à couvert continu**

Le centre d'études et de ressources a pour vocation d'animer un collectif d'acteurs pour faire émerger les demandes de formations ou de vulgarisations, et ainsi de développer un réseau de référents sur les différentes thématiques avec les organismes partenaires. Concernant la SMCC, un réseau de formateurs est déjà constitué sur le territoire du Parc national, l'enjeu est donc de le maintenir et l'animer.

#### **Rassembler les ressources documentaires**

Un socle de connaissances sur ce mode de gestion existe, au travers des travaux menés par différents organismes de la filière ces dernières années. Il existe un besoin de centralisation et de mise à disposition des résultats existants. En outre, il y a un enjeu fort de suivre l'évolution des connaissances, qui se développent en continu, du fait de l'augmentation des surfaces gérées en sylviculture mélangée

à couvert continu, des phénomènes émergents dans les forêts les plus anciennement gérées de cette manière et, aussi et surtout, des changements globaux et de ses effets sur les écosystèmes. La collecte d'informations et leur mise à disposition sont donc essentielles pour permettre de diffuser largement ce mode de gestion sylvicole, que ce soit de la documentation scientifique, technique ou de vulgarisation.

#### **Maintenir et développer des outils innovants**

Les outils pédagogiques mis en place dans le cadre du programme FIE sont à maintenir et entretenir sur le territoire (marteloscope, travailloscope, parcours techniques en forêt, sentier pédagogique, projet mille feuilles...). L'enjeu est de les déployer plus largement sur le territoire du Parc national, pour agrandir le rayon d'action du dispositif dans de nouveaux contextes.

#### **Organiser des formations à destination des professionnels**

La formation pour les professionnels est réalisée par des experts locaux qui partagent leurs savoirs avec d'autres gestionnaires forestiers. Ce volet formation a été initié et solidement construit lors de la deuxième phase du projet FIE, l'objectif est de permettre sa pérennité et d'étendre son rayon d'influence à l'échelle des deux régions sur lesquelles le Parc national est à cheval et dans un second temps à l'échelle nationale voir internationale. A terme, il est notamment envisagé de mettre en place une formation diplômante rattachée à un centre de formation agréé.

#### **Organiser des formations à destination des publics non professionnels**

Avec plus de 20000 ha de forêts communales en Cœur de Parc national, les élus des conseils municipaux jouent un rôle important dans la gestion de ce patrimoine. Le développement de leurs compétences en matière de gestion forestière est donc crucial pour permettre la prise en compte des enjeux écologiques de la forêt, de l'intégration de la biodiversité dans la sylviculture et plus largement sur la multifonctionnalité des forêts dans un contexte de Parc national.

Ce volet vise également à sensibiliser plus largement les scolaires et le grand public sur les enjeux d'une gestion forestière vertueuse et respectueuse de la biodiversité.

#### **Organiser des séminaires/conférences**

En plus des formations, un volet séminaire/conférence est à développer dans le cadre de ce projet. A destination des professionnels ou d'un public non technique, cela permettra de réaliser un partage de connaissances au-delà des frontières du Parc national et ainsi capitaliser les savoirs au niveau national ou international. Le centre d'études et de ressources constitue un cadre permettant de rassembler à la fois des chercheurs et des gestionnaires, et ainsi d'organiser d'apporter et confronter des savoirs théoriques et techniques.

### **Résultats escomptés (cible visée ...)**

Il est en particulier attendu de ce projet :

- L'enjeu de transfert d'informations du centre d'études et de ressources sur la forêt est au cœur des missions de celui-ci, il y aura donc de fortes attentes sur la diffusion des acquis à destination du grand public, des élus, gestionnaires et propriétaires forestiers et sur la mise en place de formations spécifiques. Le volet formation peut se scinder en deux en distinguant le partage de connaissances entre acteurs et le développement d'une formation diplômante rattachée à un centre de formation agréé. Le centre bénéficiera des dynamiques implantées sur le territoire dans le cadre du projet FIE, et permettra ainsi la pérennisation du dispositif.
- La création d'une ressource documentaire disponible en ligne. L'enjeu est à la fois de rassembler l'informations disponibles sur la sylviculture mélangée à couvert continu et de permettre sa diffusion au plus grand nombre. Le centre d'études et de ressources a donc pour vocation de produire de la ressource documentaire à destination des professionnels sous forme de guides techniques et des publics non professionnels en réalisant des fiches vulgarisées sur la thématique « Forêt et biodiversité ».
- De créer un lien étroit avec la recherche pour permettre une actualisation continue du savoir et sa diffusion rapide. Les axes 1 et 2 du centre d'études et de ressources sont étroitement liés, il y a un enjeu à mener une animation conjointe de ces deux volets du centre.

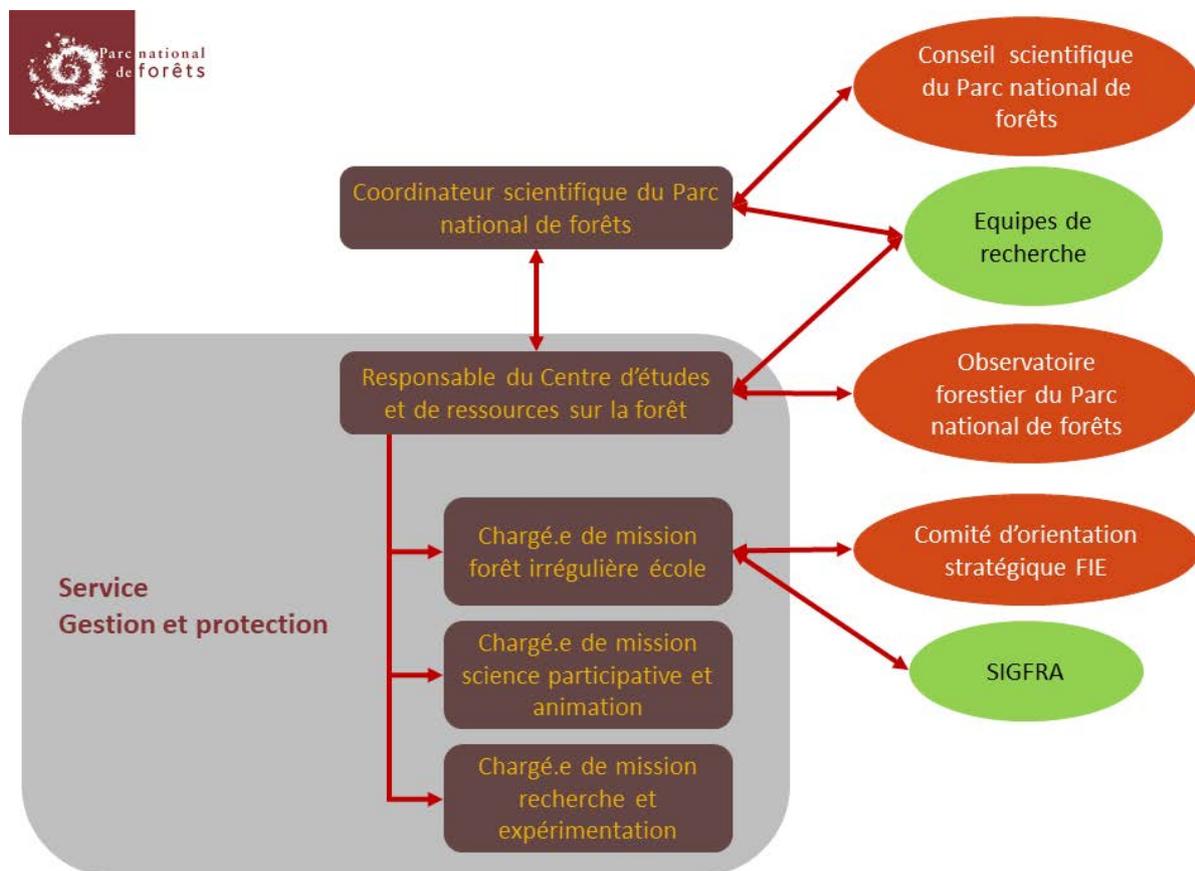
- De fédérer l'ensemble des acteurs forêt-bois autour des problématiques forestières du territoire du Parc national de forêts et ainsi de promouvoir la sylviculture mélangée à couvert continu, à l'échelle du Parc national, nationale et internationale.

## Gouvernance

Le suivi technique du centre d'études et de ressources sera assuré par un comité d'orientation stratégique (COS composé des différents partenaires du projet qui se réunira régulièrement, deux ou trois fois par an) pour échanger sur les orientations scientifiques du centre. Le choix et la priorisation des études à mettre en place sera décidée collégialement via le comité de pilotage.

### Moyens mis en œuvre par le porteur de projet

#### Organigramme fonctionnel du centre d'études et de ressources sur la forêt



#### Moyens humains affectés au projet en ETP

La demande de subvention ne concerne que l'axe 2 « transfert et connaissance vers tous publics » du projet du centre d'études et de ressources sur la forêt.

Parc national de forêts : au total 2,5 ETP / an sur 3 ans avec :

- Création de poste de chargé.e de mission forêt irrégulière école : 36 mois
- Création de poste de chargé.e de mission science participative et animation : 18 mois
- Responsable du centre d'études et de ressources sur la forêt : 70 j/an
- Responsable de pôle gestion et protection : 5 j/an
- Responsable de la cellule forêts et réserve intégrale : 20 j/an
- Coordinateur.rice scientifique : 30 j/an
- Gardes moniteur.rices : 30 j/an par gardes moniteurs (3 en Haute-Marne)
- Géomatien.ne : 10 j/an

**Autres moyens utilisés pour les besoins du projet (moyens matériels, immatériels ...)**

- Véhicules de service du Parc national
- Bureaux et locaux pour réunions
- Contribution indirecte d'autres agents du Parc national ou de partenaires

**Plan de financement**

<b>Catégorie de dépenses</b>	<b>Montant global</b>	<b>TTC</b>
Frais personnel direct	429 447,55 €	TTC
Frais de structure (15 % des frais de personnel directs)	64 417,13 €	TTC
<b>Total</b>	<b>493 864,68 €</b>	<b>TTC</b>
<b>Demande de subvention FEDER</b>	<b>296 318,81 €</b>	<b>TTC</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>197 545,87 €</b>	<b>TTC</b>

**Livrables attendus suite à la réalisation du projet**

- Organisation de formations professionnelles
- Elaboration d'un guide technique à destination des professionnels
- Organisation de formations pour les élus, scolaires et grand public
- Elaboration de fiches thématiques à destination de publics non professionnel
- Mise en place d'une formation diplômante rattachée à un centre de formation agréé
- Création d'une ressource documentaire en ligne rassemblant les différentes informations concernant la sylviculture mélangée à couvert continu
- Organisation de séminaires/conférences/colloques
- Communications sur le site internet et sur les réseaux sociaux du Parc national

Ce sont autant de supports sur lesquels figureront les logos de la Région et de l'Europe dans le cadre du FEDER.